

## Les aides sociales

Le service solidarité accueille, oriente, informe les administrés en matière d'accès aux droits sociaux et les accompagnent pour constituer et instruire les demandes d'aides légales et facultatives (les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives ou réglementaires).

Les aides sociales soumises à un passage en commission afin d'étudier l'éligibilité de la demande :

- L'aide alimentaire
- Le fond de solidarité énergie et fluide
- La domiciliation
- Le regroupement familial

Les autres aides sociales par lesquelles le service solidarité est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au Président du Conseil départemental pour instruction et décision :

- **Dossier d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)** : destinée aux personnes âgées de + 65 ans à faibles revenus (hors revenus retraite ou de complémentaire) n'ayant jamais travaillées.
- **Dossier Allocation Représentation d'Aide-Ménagère (ARAM)** : destinée aux personnes de - 60 ans ayant une carte d'invalidité, pour permettre de rémunérer un intervenant à domicile qui assiste dans les gestes du quotidien (préparation des repas, ménage, lessive...)
- **Dossier d'Aide Sociale à Hébergement (ASH)** : permet de prendre en charge tout ou une partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement ou chez un accueillant familial.
- **Dossier de placement en établissement pour personne en situation de handicap** : destiné aux personnes de plus de 20 ans
- **Dossier Maison Départemental des Personnes Handicapées (MDPH)** : prestations pour les personnes handicapées afin de répondre aux besoins en fonction du handicap (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, Allocation aux adultes handicapés, Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, etc.).
- **Dossier forfait Améthyste** : destiné aux seniors, adultes handicapés ou inaptes au travail, anciens combattants ou veuves de guerre, pour obtenir une réduction sur la carte de transport (sous conditions de ressources).

Le service social du départemental intervenant sur la commune est également à votre disposition. Quel que soit votre statut, votre âge, votre nationalité, votre situation, vous pouvez être reçu en circonscription par un professionnel :

- Assistant social
- Conseiller en économie sociale et familiale
- Assistant administratif/administrative de service social etc.

Il vous sera proposé un espace d'écoute et de parole, et un accompagnement tout au long de la réalisation de votre projet.

Selon la difficulté rencontrée et à partir de votre projet, vous pourrez être :

- Informé, orienté
- Vous faire aider à accéder à vos droits
- Pour l'aide du Fond de Solidarité Logement lors de l'accès à un logement ou pour le maintien dans le logement en cas de dette locative
- À retrouver une autonomie nécessaire pour une meilleure insertion

## Contact

### Centre communal d'action sociale (CCAS)

Pôle administratif Victor Hugo  
76 rue Victor Hugo  
93150 Le Blanc-Mesnil  
France  
[01 48 67 63 63](tel:0148676363)

Horaires :

Lundi 08:30-12:30, 13:30-17:00  
Mardi 08:30-12:30, 13:30-17:00  
Mercredi 08:30-12:30, 13:30-17:00  
Jeudi 08:30-12:30, 13:30-17:00  
Vendredi 08:30-12:30, 13:30-17:00  
Fermé

### Circonscription du service social départemental

21 avenue Albert Einstein

93150 Le Blanc-Mesnil  
France  
[01 71 29 24 29](tel:0171292429)  
[Courriel](#)  
Horaires :

### Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri  
BP 10076  
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

### Horaires d'ouverture

**Lundi**  
09:00-12:30, 14:00-17:30  
**Mardi**  
14:00-17:30  
**Mercredi**  
09:00-12:30, 14:00-17:30  
**Jeudi**  
09:00-12:30, 14:00-17:30  
**Vendredi**  
09:00-12:30, 14:00-17:30  
**Samedi**  
09:00-11:45  
**Dimanche**  
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

### Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès  
93150 Le Blanc-Mesnil

### Horaires d'ouverture

**Lundi**  
09:00-12:15, 13:30-17:15  
**Mardi**  
09:00-12:15, 13:30-19:45  
**Mercredi**  
09:00-12:15, 13:30-17:15  
**Jeudi**  
09:00-12:15, 13:30-17:15  
**Vendredi**  
09:00-12:15, 13:30-17:15  
**Samedi**  
Fermé  
**Dimanche**  
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).